



REVUE INTERNATIONALE DE
COMMUNICATION ET SOCIALISATION

PROCESSUS ET PERSPECTIVES DE RESILIENCE

Volume 5, numéro 2

2018

FAMILLES ET ECOLES A MAYOTTE : ENTRE TRADITION MUSULMANE ET RAPPORT A LA LAICITE **

THIERRY MALBERT, UNIVERSITE DE LA REUNION, FRANCE¹

Résumé

L'île de Mayotte, département français d'Outre-Mer depuis 2011, vit une accélération rapide de ses structures. La population mahoraise, à 95 % de confession musulmane, se trouve dans un système social en pleine mutation. Les parents sont confrontés à de nouvelles exigences juridiques et éducatives face à une laïcité que les écoles de la République tentent de mettre en œuvre. Les familles se demandent comment à la fois perpétuer leurs pratiques éducatives traditionnelles et vivre la modernité. Ainsi à partir de six ans les enfants suivent à la fois l'école coranique et l'école primaire de la République. On assiste donc à la coexistence d'éléments relevant à la fois de valeurs islamiques et de valeurs républicaines, lesquelles sont renforcées par l'émergence de nouvelles pratiques s'appuyant sur une « laïcité » importée. La laïcité serait-elle alors perçue par les familles comme une volonté d'occidentalisation déguisée ? Dans ce contexte l'accompagnement des familles et le travail des enseignants est particulièrement singulier. Se poser la question de la transmission familiale à Mayotte, c'est prendre en compte le respect des cultures et la dignité de chacune d'entre elles face aux conséquences néfastes qu'une non transmission peut avoir sur le positionnement de l'enfant et de l'individu dans le groupe.

Mots clés : Mayotte ; islam ; famille ; école ; laïcité ; Océan Indien

¹ Adresse de contact : thierry.malbert@univ-reunion.fr

**Pour citer cet article :

Malbert, T. (2018). Familles et écoles à Mayotte : entre tradition musulmane et rapport à la laïcité. *Revue internationale de communication et de socialisation*, 5(2), 53-64.

1. INTRODUCTION

L'île de Mayotte, située dans le Canal de Mozambique fait partie intégrante de l'archipel des Comores, lui-même constitué de quatre îles : Grande Comores, Anjouan, Mayotte et Mohéli. Les historiens (Allibert, Verin, Sidi, Liszkowski...), les archéologues (Wright, Chanudet, Courtaud, De Chasse, Pauly...), les ethno-anthropologues (Blanchy, Gueunier, Ben Ali, Le Guennec-Coppens...) et d'autres linguistes, nous expliquent que plusieurs cultures sont arrivées aux Comores et à Mayotte par plusieurs migrations successives avec des motivations diverses. Les Arabes de Perse (avant la période islamique) ont pu peupler ces îles en prenant des populations Bantous dans le couloir swahili. Les Arabes musulmans ont dès le 9ème siècle apporté l'idéal islamique. Enfin les Français dès le 19ème ont importé une nouvelle vision de la société plus laïque avec l'intervention de l'Etat au niveau de la vie familiale. La société mahoraise a vécu tout au long de son histoire des changements qui marquent aujourd'hui l'intérêt que l'on porte à la transmission des valeurs. Pour saisir les modèles de transmission des valeurs et leur sens il est opportun de porter un regard critique sur les différents changements afin de mieux poser le jalon d'une politique familiale.

Notre propos portera sur la relation famille - école à Mayotte, l'une des îles de l'archipel des Comores qui lors de l'indépendance en 1975 a choisi de rester française à la suite de multiples péripéties politiques et juridiques. La compréhension du modèle de transmission des savoirs à la fois éducatifs, religieux, linguistiques et juridiques relève d'abord d'une lecture historique que nous allons débiter en 1976, date à laquelle Mayotte est devenue une Collectivité Territoriale de la France, selon un modèle de Département. En effet, pendant 35 ans dans un système à la fois africain, chirazien, malgache et européen, les populations de Mayotte aspirant voir leur île devenir département français, ont demandé à la classe politique de mener le combat auprès des autorités françaises de Paris et de Bruxelles. La départementalisation est une réalité en 2011, par ce nouveau statut Mayotte devient le 101ème département français.

La France, profitant de cet élan, a tout mis en place pour modeler la société mahoraise vers un système de reproduction assimilatoire français et européen. Les familles mahoraises se trouvant ainsi entre deux modèles, plusieurs cultures et une multitude de choix, ne maîtrisent plus les interactions avec les enfants. Malgré le désir de vouloir conserver leurs valeurs et fondements familiaux l'éducation de leurs enfants leur échappe. Au cœur des problématiques relevant des rapports entre religion et laïcité perçue cette fois dans le champ de l'éducation familiale, cet article montre les difficultés de transmettre des savoir-faire familiaux, construit à partir des codes et rites de l'Islam Chafiiite de l'océan Indien, tout en intégrant des paramètres imposés par un modèle français dit « laïque » dont les Mahorais ignorent complètement les mécanismes éducatifs.

Se poser la question de la transmission familiale à Mayotte, c'est prendre en compte l'importance de la place de chaque acteur dans le processus de reproduction sociale. C'est également prendre en

compte le respect des cultures et la dignité de chacune d'entre elles face aux conséquences néfastes qu'une non transmission peut avoir sur le positionnement de l'enfant et de l'individu dans le groupe.

2. AVANT LA CRÉATION DU STATUT DE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN 1975 : LA CULTURE TRADITIONNELLE

C'est en 1841, bien avant l'annexion par la France du comté de Nice et celui de Savoie, que l'île de Mayotte entre sous la protection du Roi de France. Vivant dans une société musulmane les Mahorais ont ce lien à part entière avec la France bien avant les autres îles de l'archipel des Comores : Grande-Comores, Anjouan et Mohélie, qui n'accéderont au statut de colonie française qu'en 1885. L'organisation sociale s'articule entre les valeurs de l'islam, d'autres croyances animistes africaines et la place des langues. La religion musulmane a ses principes et à Mayotte elle se traduit par des pratiques liées à une croyance. Les jeunes apprennent toutes les valeurs fondamentales à l'école coranique mais aussi dans des pratiques d'esprit collectif (travaux ménagers et agricoles, fêtes, dons, partages collectifs...). La prière fait partie de la vie quotidienne des Mahorais avec l'observance de la Zaka (dons obligatoires), du Ramadan et du pèlerinage. Tout ceci en passant par l'expression de la foi. Les cinq piliers de l'islam sont enseignés dans l'école coranique et dans les mosquées.

Les superstitions locales trouvent leur place également dans la vie quotidienne, notamment lors des grossesses, des naissances, des mariages et des rituels réalisés au moment de la mort. La connaissance de ces pratiques par les enfants et leur adhésion passent nécessairement par un apprentissage assidu. Les parents transmettent ces connaissances avec la responsabilité d'un Fundi (maître coranique) qui les épaulent. L'éducation familiale à Mayotte ne se conçoit pas uniquement dans le rapport parents enfants, elle est liée aux relations que l'enfant entretient avec le responsable de l'enseignement et de l'éducation religieuse. La coéducation est vivante et active, chaque enfant a un Fundi (homme ou femme) dont la légitimation est totale. Ce maître spirituel va les guider dans leurs apprentissages, les parents ont une totale confiance en lui. Traditionnellement, l'ordre social est régi par le droit d'ainesse et le respect des anciens. Les enfants sont des éléments structurants régis par les lois communautaires. Les écoles confrériques se partagent les fidèles dans le village. Ce sont des jeunes, des adultes. Thierry Flobert nous rappelle qu'avant 1976 : « C'est l'islam qui, aujourd'hui, rythme la vie quotidienne des Comoriens, qui préside leur destinée, règle leurs actions, organise le cadre juridique et social du pays ».

La sociabilité éducative à Mayotte trouve son fondement dans le proverbe africain bien connu : « il faut tout un village pour éduquer un enfant ». La famille élargie présente des particularités par rapport à un modèle éducatif lié à la difficulté pour certains membres (parents et enfants) à régler les conflits entre eux directement. Certains membres (les grands-parents surtout) font des

plaisanteries ce qui facilite les relations entre les générations. Le principe de parenté à plaisanterie se retrouve particulièrement en Afrique. La structure de la parenté et les loyautés familiales qui en découlent sont à la confluence des civilisations africaines et islamiques. Le fondement d'une famille passe nécessairement par la formation de couple donc du mariage. Avant le mariage, le père ou l'oncle maternel construit une maison pour sa fille ou nièce. Cette demeure restera propriété de la femme durant toute sa vie. C'est un exemple de transmission du patrimoine familial aux Comores. Malgré l'appartenance à l'islam, la matrilocalité fait partie des règles de résidence.

Cette institution du manyahuli est commentée par Djahir Abdou. Il précise que cela peut être sous forme de don de terrain ou de maison qu'un mari peut également offrir à son épouse. Ce dernier cas est observé plutôt en Grande Comores. Ce système peut poser des difficultés et des litiges auprès des institutions judiciaires.

Nous constatons que la transmission des savoirs, des savoir-faire et des émotions se fait par le groupe social ou familial. L'individu est toujours dans un second rôle. La hiérarchie sociale et les intérêts du clan sont les priorités. La liberté de parole et d'expression n'est admise qu'entre personnes de même classe d'âge (HIRIMU). A travers le lien social, l'aîné détient un pouvoir important pour toutes les décisions à prendre. A Mayotte les langues sont multiples : le Shimawore, le Shibushi et le Français cohabitent selon un ordre et la nécessité de communiquer. La langue officielle est le français, ce qui n'empêche pas la majorité des adultes aujourd'hui de parler encore leur langue maternelle. Les personnes âgées, pour communiquer avec leurs enfants, utilisaient la langue arabe. Les vocables shimawore ou shibushi peuvent s'écrire en arabe. Ainsi les modèles de transmission des savoirs n'ont jamais été basés sur des références métropolitaines et/ou en langue française. Lorsque l'on évoque celle-ci, une très large partie de la population (les anciens) ne la comprennent pas puisqu'ils n'ont pas été scolarisés.

La généralisation de la scolarisation a débuté en 1976 avec la mise en place du statut de la Collectivité Territoriale. Les écoles sont aujourd'hui implantées dans toutes les communes et les jeunes mahorais sont tous scolarisés à partir des années 90. Ainsi ayant choisi de rester et d'intégrer pleinement le système français, les parents ont l'obligation d'envoyer leurs enfants à l'école de la République. Ces apports nouveaux, dans le domaine du champ de l'éducation, sont synonymes d'un changement radical des modes de vie et des canaux de transmissions dans les familles. Plusieurs facteurs environnementaux ont suivi ces mutations et, pour la plupart d'entre eux, ont subi les effets de la « modernisation » comme l'a noté Sophie Blanchy. Quel est l'importance de la transmission familiale traditionnelle et des rôles éducatifs de la famille auprès des enfants dans une île fraîchement devenue département français d'Outre-Mer en mars 2011 ?

3. L'IMPACT DE LA GÉNÉRALISATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE

A. EN QUOI LA MISE EN PLACE DE L'ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE PEUT-ELLE DEVENIR UN FREIN A LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ISSUS DE LA CULTURE MATERNELLE ?

Au début des années 90, les autorités françaises ont constaté que les enfants qu'ils accueillait dans les écoles ne parlaient pas du tout le français. Le fort maintien des langues maternelles est lié au fait que l'école de La République à Mayotte est extrêmement récente et qu'elle n'accueillait pas tous les enfants en âge d'être scolarisé. Le rythme de l'élève est également apparu « inadapté » au cursus scolaire français puisque les enfants, avant de partir à l'école de la République, allaient d'abord à l'école coranique. Les politiques d'apprentissage du français dès la petite enfance qui se sont progressivement mises en place depuis ont marqué une rupture avec les formes d'apprentissages traditionnels et religieux. En plus de devoir travailler l'apprentissage de « la langue de Molière », il faut assimiler une transformation des modèles sociaux traditionnels à la suite de la suppression progressive des écoles coraniques. Ce changement de système éducatif est donc très complexe à assumer. Les enfants qui aujourd'hui ne fréquentent plus l'école coranique vont tous à l'école de la République. Les apprentissages ne sont plus les mêmes, le rapport au savoir est modifié, leurs effets déconcertent profondément un très grand nombre de parents.

Ces parents n'ont aujourd'hui plus d'influence sur l'éducation de leurs enfants et ne parlent ni ne comprennent les codes de l'école de La République. Cet état de fait change considérablement le statut de l'enfant mahorais par qui la culture musulmane doit passer et par qui la transmission vers les nouvelles générations se fait. Ainsi la place et le statut de l'enfant mahorais est totalement bouleversé tant dans sa filiation que dans les rôles sociaux relevant de la collectivité villageoise. La diminution des rôles et des fonctions des parents, notamment dans la transmission de la tradition et de l'autorité, change leurs rapports aux conditions de reproduction sociale.

B. LA FAMILLE MAHORAISE PEUT-ELLE AUJOURD'HUI ENCORE ETRE CONSIDEREE COMME LE LIEU DE TRANSMISSION DES VALEURS ?

Les parents sont en train de vivre à regret un monde disparu tandis que les enfants vivent un mouvement de démocratisation des liens. On observe une autonomisation croissante des individus, ce que l'on peut appeler « l'individualisme ». La société mahoraise vivant une accélération rapide de ses structures se trouve « piégé » dans un système social en pleine mutation qui affecte le champ de l'éducation familiale. Les parents ne maîtrisant plus la situation ambiguë que les nouvelles formes éducatives de leurs enfants génèrent. Ils se demandent comment mettre en place les systèmes de transmission traditionnels. Les enfants, élèves dès trois ans, ne sont plus ces enfants du village mais des enfants habitant le village. Ces jeunes inventent leur monde en fonction de leurs besoins et non plus en fonction des besoins du

groupe. Paradoxalement, en même temps que ces nouveaux modèles sont en cours d'invention, les anciens modèles ne disparaissent pas totalement. On assiste à la coexistence plus ou moins contradictoire d'éléments relevant d'anciens modèles avec l'émergence d'un nouveau modèle aux identifications multiples. Les valeurs choisies par l'individu sont alors un moyen d'identification et d'incorporation.

Cette perspective identificatoire se retrouve au niveau de la transmission de la langue. Le constat est difficilement acceptable pour les parents mahorais car ils ne peuvent plus communiquer avec des enfants qui n'habitent plus toute la journée avec eux et dont les formes langagières s'éloignent fortement des cadres normatifs classiques. La transmission des termes des langues maternelles et des modèles culturels traditionnels ne trouve plus sa place dans la nouvelle société. La langue est un élément intégratif de la relation entre les parents et les enfants. Si ces processus de transmission disparaissent, chaque acteur se retrouve progressivement éloigné culturellement de l'autre.

C. LA PERTE DE L'AUTORITE PARENTALE

L'inscription d'un enfant dans le champ des valeurs a pour condition la transmission de celles-ci de génération en génération, c'est une dette symbolique qui lie les nouveaux venus au monde et à leur famille. L'enfant doit s'inscrire, en plus de cette nomination, dans un système de lois et d'interdits. A Mayotte, les institutions de l'Etat ont progressivement enlevé cette autorité de parole aux parents. Le message qui est envoyé par les autorités de l'Etat aux parents est d'exercer une autorité responsable dans le respect de l'enfant. On peut facilement prévoir les contradictions qui surgissent quand il faut interpréter les différences entre les modèles culturels traditionnels (avec le droit d'aînesse, le pouvoir du Fundi, le groupe familial et villageois au centre de l'éducation) et le modèle occidental qui dit aux parents que les enfants doivent s'exprimer et faire valoir leurs droits au même titre qu'eux. Ce contre sens lié à la séparation du religieux et de l'Etat au sein même des responsabilités dont relève la parentalité dans la structure de parenté mahoraise peut être interprété comme un affront par les parents.

Ce qui peut apparaître surprenant pour les parents c'est l'absence de coéducation des instances éducatives prônée par un système moderne républicain laïque. Ainsi les ruptures et les conflits intrafamiliaux sont moins nombreux dans les familles où les parents gardent plus longtemps leurs enfants chez eux et se battent malgré eux pour garder la langue maternelle et leur autorité. Les familles qui s'efforcent de maintenir une éducation traditionnelle avec les valeurs de l'islam et le respect des aînés ont des adolescents beaucoup moins affectés par des problèmes liés à la drogue, à l'alcool, au vol ou à la prostitution Ceci nous permet de comprendre les débats émanant de l'examen des contradictions entre les exigences de tous les partis, instances traditionnelles et instances modernes, notamment à l'appui des valeurs de la famille, des valeurs des citoyens, des idéologies politiques, économiques et sociales dominantes.

L'implantation des écoles maternelles a permis de valoriser la langue française qui a du mal à se pratiquer dans la société parce que les référents sociaux anciens sont étrangers à la langue. Dès lors, les parents et enfants cohabitent dans ce pont de culture. Les enfants deviennent les vecteurs d'une culture occidentale qui ne dit pas son nom et les parents les porteurs de valeurs qui ne trouvent plus de contenant. Dans ce contexte, l'administration a misé sur la réussite scolaire au détriment de cette perte de culture originelle. Mais l'école pourra-t-elle valoriser la richesse de ce multiculturalisme sans exclure ou sans se voir renier elle-même ? A ce jour si l'Etat apparaît comme l'acteur dominant, après le constat de l'échec du système éducatif, les protagonistes se rejettent la responsabilité de cet échec. Entre ces acteurs écartelés et ces déchirures quel est le modèle éducatif perçu par les jeunes et vers quelle société de partage s'inscrit l'île de Mayotte ?

4. MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME « OCCIDENTAL » DE LA FAMILLE A PARTIR DES ANNÉES 2000

A. LE SYSTEME ANCIEN

L'histoire de Mayotte et celle de la famille mahoraise a vu son tournant dans les années 2000 avec les nouveaux textes législatifs qui ont été présentés par les gouvernants comme les conditions de l'intégration de Mayotte dans la France et de l'accès à la Départementalisation. Il s'agit des ordonnances 018 et 019 de mars 2000 qui ont pour objectifs respectifs de régulariser l'Etat Civil et de permettre aux Mahorais d'avoir un nom et un prénom. Ces deux mouvements concernent la famille puisqu'il s'agit des naissances, des mariages, des décès et du système de nomination. Dans un cadre général, il s'agissait de créer « un nouveau contrat familial ». Les intentions étaient claires. Avoir un état civil fiable permettait de contrôler les flux des populations et surtout ne plus se fier au système juridique géré par les Cadis (juges musulmans) qui avaient la responsabilité administrative des populations depuis plusieurs décennies.

C'est dans les familles que les solidarités se créent avec les échanges d'enfants. Les mariages restent l'organisation collective. Les naissances sont gérées par la famille élargie avec des interdits liés à la grossesse et des soins lors des naissances à la fois pour les nouveaux nés et les mères. Le système de nomination est lié à la nomenclature arabe avec une généalogie paternelle. Les décès sont organisés par les familles autour des lieux de mémoire et des commémorations collectives. Les cérémonies et les rituels sont administrés par les Sheikh (responsables religieux).

B. LE NOUVEL ORDRE

Pour accéder au statut de Département français, les inscriptions et la gestion de l'état civil a dû se transformer. D'ailleurs tous les Mahorais vivant à la Réunion ou en France métropolitaine étaient confrontés à ces questions d'identité dans l'administration. Les Mahorais ont été obligés de changer le système de nomination des individus et de choisir un nom de famille héréditaire.

Jusqu'alors tout enfant naissant était identifié par trois vocables composés à la fois du nom identifiant l'enfant nouveau-né relié au nom du père et à celui du grand-père. Ce système de nomination, ancré dans la tradition musulmane depuis plusieurs siècles, permettait à l'enfant d'être relié à sa filiation sur une profondeur généalogique de trois générations. Il a donc été remplacé par un modèle occidental à travers lequel l'enfant a un prénom et un nom de famille. Dans ce nouvel ordre et selon la tradition musulmane les enfants sont beaucoup moins affiliés à leur parenté. Est-ce que les parents peuvent se sentir proches des enfants lorsque les noms ne sont pas perçus comme des vecteurs d'identification familiale ?

Les instances gouvernementales ont donc influé sur les manières dont s'accomplissent les fonctions familiales dans les domaines économiques, symboliques et sociales. Ainsi la famille risque de choisir de faire des enfants par nécessité pour avoir des allocations. Les Mahorais pensent pouvoir avoir des situations matrimoniales stables en se mariant dans le droit commun de la République et en délaissant le droit local (basé sur la charia). De nouvelles solidarités familiales apparaissent et sont partagées avec les pouvoirs publics.

TABLEAU 1 : LES DIFFERENTS TYPES DE SOLIDARITE ET DE GESTION DE LA VIE FAMILIALE SELON L'ORGANISATION SOCIALE

Société communautaire	Société individualiste
Solidarité des membres de la famille	Norme d'autonomie
Stabilité du couple	Norme d'indépendance
Autorité des parents	Norme de respect de l'intimité
Sécurité économique	Norme de la liberté dans les pratiques d'entraide

Ainsi des bouleversements surgissent dans les familles. Chaque membre de la famille doit chercher à comprendre les changements survenus. La majorité d'entre eux ne maîtrisent plus les mécanismes et les motivations pour une meilleure organisation. La famille ne maîtrise plus le fonctionnement du mariage. Avec l'entrée des mères de jeunes enfants dans le marché du travail, de nouveaux besoins sont ressentis. Les familles ne sont plus les mêmes et les parents n'ont plus les mêmes rôles à jouer. Ces changements sont vécus dans la nécessité juridique mais pas forcément dans la compréhension sociale. L'intérêt n'est plus familial mais administratif. L'exemple du projet de donner un nom et prénom à chaque mahorais a été une illustration parfaite. Les familles ont juste eu la possibilité de choisir un vocable d'un ancêtre dans le cas où les membres se sont concertés, ce qui fut très rare. Ainsi la plupart d'entre elles sont aujourd'hui composées de membres ayant des noms différents. C'est l'avenir qui est compromis pour certains lorsqu'il s'agira de traiter les questions d'héritage et de succession.

La transmission familiale est importante car nous observons que les connotations des prénoms ont beaucoup évolué. Les choix relèvent maintenant plus du couple que du groupe. Des prénoms ou noms de stars sportifs ou politiques français rentrent dans le répertoire des choix, ce qui était impossible il y a quelques décennies. Les liens généalogiques et affectifs sont devenus ceux

de la famille nucléaire mais plus de ceux du groupe familial élargie. Depuis l'an 2000 ce mouvement est soutenu par les politiciens mahorais qui ont également défendu cet idéal français conforme à l'obtention de la départementalisation. A ce jour, les mahorais et les métropolitains discutent sur la nécessité de mener une réflexion d'un « idéal départementaliste » alors que le projet n'a jamais été ni économique ni social. Ce fut un projet purement politique. La preuve en est que tous ceux qui aspiraient à des revenus plus importants se trouvent déçus pour le moment après trois ans de départementalisation.

Les conséquences au niveau des familles sont nombreuses. En effet quand les mécanismes de gestion, de maintien et de régulation changent, ce sont les structures familiales qui se disloquent. Quand les fondements de la famille traditionnelle sont bouleversés les consciences des membres de la société changent. Les familles ne peuvent presque plus rien transmettre dans l'harmonie. Aujourd'hui, le projet consiste à gérer les membres du groupe familial à travers des concertations assidues lorsqu'il s'agit de mener des actions dans la communauté (mariages, commémorations, prières collectives). Il est donc nécessaire de repenser le creuset de la formation des membres, le système éducatif, les socialisations ainsi que les productions. Comment penser la hiérarchisation dans les familles avant de penser la structuration sociale ?

5. SITUATION ACTUELLE - L'ÉCLATEMENT DES MODÈLES FAMILIAUX : UNE DIFFICILE TRANSMISSION ET UN RÔLE DES ACTEURS À REDÉFINIR

Dès 1896, les Mahorais avaient refusé de fréquenter l'école française qui était gérée par les missionnaires catholiques. Ils avaient alors estimé que les enseignements allaient dérouter leurs enfants et qu'ils les perdraient. A ce jour certains parents se demandent comment faire autrement car ce que leurs aïeux, ont jadis évité, est arrivé. En 2015, la scolarisation, en plus d'être obligatoire, passe par des réseaux dont les parents n'ont aucune maîtrise. D'autres facteurs comme la télévision et les multimédias ont pris une place prépondérante. Dans leur grande majorité, les parents non scolarisés ne comprennent pas leur rôle. Dans quelques années, les nouveaux parents auront peut-être leur mot à dire sur les programmes. Les foyers actuels se trouvent envahis d'images-satellites et d'informatique proposés pour former les enfants. Les parents n'ayant aucun regard, ni maîtrise sur ces outils, l'éducation de l'enfant est faite par des structures extérieures. Les parents doivent comprendre et suivre un rythme qui n'est pas le leur.

L'urbanisation est également un facteur déterminant dans la socialisation des jeunes. Auparavant les jeunes garçons pubères dormaient dans leur case où « leur chambre » qui se trouvaient à l'extérieur de la maison familiale. Au niveau de la sexualité les jeunes garçons étaient rejoints dans leur Banga par les filles que les parents gardaient dans les maisons. Les enfants vivant à proximité de leurs parents recevaient, si nécessaire, les réprimandes des parents ce qui permettait de garder certaines valeurs et de perpétuer une stabilité de l'ordre social. Les nouveaux modèles familiaux pourraient faire penser que les parents n'auraient plus de contrôle sur les enfants. Ce n'est pas le

cas. Les enfants vont tous à l'école, dorment à la maison et travaillent avec des outils modernes. Les parents ne maîtrisant pas tout, ne partageant pas le temps des outils informatiques avec leurs progénitures, ne savent plus comment faire passer les messages. Des interférences par rapport aux apports de l'école sont importantes et le décalage fréquent. Le modèle de l'école de la République prône une laïcité où les principes d'égalité, de justice sociale et d'équité fonctionnent selon un nouveau genre.

Ces nouveaux principes expliquent aux parents les nouvelles formes de protection de l'enfant. Sur ce point dans l'histoire du changement social à Mayotte, la population et les médias ont fait référence aux « enfants du juge ». Les familles mahoraises ont vécu l'application des nouvelles lois sur la protection comme une interdiction de corriger et de réprimander leurs enfants. Il est important de noter dans ce cas les différences culturelles dans l'appréciation de la notion de correction et de maltraitance. Les questionnements sont importants car plusieurs familles sont dépassées par la situation et pensent qu'ils ne peuvent plus rien faire pour leurs enfants. Les incompréhensions face aux divergences de point de vue au niveau de la liberté des parents dans le champ de l'exercice de l'éducation familiale sont si importantes que certains parents, complètement désabusés, se sentent dépossédés de leurs droits (autorité). Ils demandent aujourd'hui à l'Etat de prendre en charge totalement l'éducation de leur enfant et donc de se débrouiller pour que leurs enfants ne soient pas exposés et perdus. Certaines familles réprimandées par la police pour mauvais traitement de leurs enfants ont en effet démissionné totalement et demandent à la justice et aux services de l'Etat d'assumer leur responsabilité.

Avec le développement de l'économie monétaire, le travail des femmes et le renforcement de l'individualisme les comportements ont changé. Nous observons un renversement de la situation familiale dans laquelle désormais les parents n'osent plus dicter à leurs enfants ce qu'ils pensent être le bien pour eux. La transmission des valeurs commence dès le jeune âge mais dès l'adolescence les jeunes prennent le relais de la gestion des foyers. Devant cet état de fait de nombreuses incompréhensions et conflits intergénérationnels surgissent de nos jours à la suite de ces interventions des services de l'Etat et du Département dans les familles.

CONCLUSION

Nous avons constaté que l'organisation de la vie des familles à Mayotte est aujourd'hui confrontée à des changements historiques importants, certes induits par un vote démocratique du peuple, mais dont les modalités de mise en œuvre devraient être négociées en fonction des spécificités locales. La scolarisation des jeunes dans l'école de la République à la fin du XXe siècle a complètement fait évoluer les liens parents enfants. La langue française pratiquée par les jeunes générations entraîne la mise en place d'une nouvelle culture et de nouveaux référents sociétaux. Les médias et les nouvelles technologies accentuent ce fossé entre les générations. Dans certaines situations les enfants prennent la place des adultes. De leur côté, les parents semblent moins avoir

accès à leurs enfants pour pouvoir leur transmettre les valeurs traditionnelles nécessaires à une vie commune et future. Le système éducatif est géré par les services administratifs, les parents n'en comprennent pas encore les modalités. Ils reprochent à la justice et à l'éducation nationale de leur avoir confisqué leur rôle éducatif et donc l'avenir de leur enfant.

Cette incompréhension crée très souvent des systèmes de violence (réelle et/ou symbolique) qui ne facilitent pas la collaboration des institutions et des familles. Ainsi, certains parents pensent qu'ils n'ont plus de rôle à jouer car tous les droits sont donnés à l'Etat et aux enfants. Dans le cadre de cette évolution extrêmement rapide, les parents seront-ils pris en compte dans un vrai projet de développement construit avec le respect de leur culture traditionnelle et l'ouverture sur le monde ? La transmission des valeurs familiales ne peut se faire qu'à condition qu'il y ait une communication entre les générations. Si les parents ne sont plus en contact direct avec les enfants la transmission du patrimoine culturel et culturel au sens noble du terme n'est plus effective. La lecture des versets coraniques en langue arabe et la lecture des textes en français peuvent-elle se conjuguer dans la scolarité des enfants ? Certains mahorais y arrivent naturellement en conciliant de façon consciente la tradition et la modernité.

Afin de réduire les écarts et l'incompréhension des parents face à l'éducation de leurs enfants, l'école de la République à Mayotte ne devrait-elle pas, conformément aux recommandations de l'anthropologie de l'éducation, prendre en compte les valeurs culturelles des publics apprenants ? Transmettre des valeurs islamiques traditionnelles c'est aussi transmettre l'héritage des richesses patrimoniales. Les enfants mahorais de souche musulmane depuis le IXe siècle pourront-ils conserver leur identité à travers les formes et les effets de ces changements induits par l'école de la République ?

REFERENCES

- Abdou, D. (2006). *Le droit comorien, entre tradition et modernité*. Mayotte, France : Editions du Baobab.
- Abdou N'Tro, M. (2011). *Mayotte, le 101^e département français et après ?* Paris, France : L'Harmattan.
- Allibert, C. (2002). L'interdépendance de l'archéologie et de l'anthropologie culturelle dans l'océan indien occidental - L'exemple de Mayotte. *Etudes Océan Indien*, 33-34, 11- 31
- Blanchy-Daurel, S. (2002). Changement social à Mayotte : transformations, tensions, ruptures. *Etudes Océan Indien*, 33-34, 165-195.
- Blanchy-Daurel S. (1990). *La vie quotidienne à Mayotte*. Paris, France : L'Harmattan.

- Cassagnaud, J. (2002). Le « Banga », expression d'un rite de passage. *Etudes Océan Indien*, 33-34, 197-213.
- Chanudet, C. (2002). Le « Banga » forme emblématique de la culture mahoraise. *Etudes Océan Indien*, 33-34, 213-220.
- De Chassey, F. (1993). *L'étrier, la houe et le livre, société traditionnelle au Sahara et au Sahel occidental*. Paris, France : L'Harmattan.
- De Singly, F. (2006). *Les adonaissants*. Paris : Armand Colin.
- Denis, I. (2009). Religieux et religieuses à Mayotte : une présence ancienne pour une certaine idée du christianisme. *Revue des Archives départementales de Mayotte*, 1, 59-71.
- Elbadawi, S. (2005). Chants de femmes aux Comores. *Revue du Centre Nationale de Documentation de Recherche Scientifique (CNDRS)*, 11, 81-87.
- Flobert, T. (1976). *Les Comores, évolution juridique et socio-politique, Travaux et mémoires de la Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille*. France : Centre d'Etudes et de Recherches sur les Sociétés de l'Océan Indien.
- Gueunier N.J. (1999). Nom, prénom, une étape vers l'uniformisation culturelle ? Identité et statut juridique à Mayotte (Océan Indien Occidental). *Revue des Sciences Sociales de la France de l'Est*, 26, 45-53.
- Grandguillaume, G. (2009). Langues maternelle et langue d'enseignement : comment concilier ? In F. Laroussi, *Langues, identités et insularité : regards sur Mayotte*. France : Editions des Universités de Rouen et du Havre.
- Hurstel, F. (2010). *La transmission des valeurs familiales : l'homme en question entre rupture et continuité, cycle de conférence : « promouvoir les valeurs humaines*. (Document non publié).
- Laroussi, F. (2009). *Mayotte, une île plurilingue en mutation*. Mayotte, France : Éditions du Baobab.
- Malbert, T. (2010) ; L'identité à Mayotte : le nom de famille et sa réforme. Regard anthropologique. In M. Latchoumanin, *Dynamique identitaire et formation tout au long de la vie*. Paris : Karthala.
- Quenum, J.-C. (1998). *Interactions des systèmes éducatifs traditionnels et modernes en Afrique*. Paris : L'Harmattan.
- Van Pevenge, I. (2009). *Familles en mouvance et dynamiques interrelationnelles, Fiches de synthèses de transfert de connaissance, pour agir : comprendre les solidarités familiales, la recherche, un outil indispensable*. (Document non publié).